

<b>Zeitschrift:</b>	Revue historique vaudoise
<b>Herausgeber:</b>	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
<b>Band:</b>	16 (1908)
<b>Heft:</b>	6
<b>Artikel:</b>	Du role joué par quelques citoyens genevois au début de la révolution française
<b>Autor:</b>	Cart, J.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-16076">https://doi.org/10.5169/seals-16076</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# DU ROLE JOUÉ PAR QUELQUES CITOYENS GENEVOIS au début de la Révolution française.

## PREMIÈRE PARTIE

La participation plus ou moins directe de personnages étrangers à la France aux événements caractéristiques de la Révolution de 89, est un fait d'une importance sans doute très relative, mais qui, au double point de vue historique et social, n'en présente pas moins quelque intérêt. A quel titre en effet et en vertu de quoi ces étrangers ont-ils été mis en mesure de jouer un rôle dans des circonstances qui paraissaient ne les concerner en rien ? Pour plusieurs de ces personnages, ce petit problème historique n'est pas facile à résoudre tandis que, pour d'autres, la solution s'impose d'elle-même.

A une époque où la fraternité universelle était considérée comme un but à atteindre, et, en partie même déjà atteint, les barrières qui rendaient les diverses nationalités étrangères et même hostiles les unes aux autres, s'abaissaient d'elles-mêmes pour permettre à l'union des peuples de se réaliser dans la liberté et l'égalité. C'est bien en passant par cette porte, récemment et largement ouverte, que des étrangers se sont incorporés à la nation française et se sont associés à ses destinées.

Ne suffisait-il pas en effet de se montrer dans les clubs, d'y faire parade d'un bruyant amour pour la liberté, pour mériter le titre de patriote et lors même qu'on n'aurait pas eu une goutte de sang français dans les veines ? Témoin Anacharsis Cloots, ce baron prussien aux cent mille livres

de rente, qui s'intitulait lui-même l'orateur du genre humain et qui, en cette qualité prêchait la république universelle et le culte de la raison ; apostolat qui lui fit donner par les électeurs de l'Oise un siège à la Convention<sup>1</sup>. Témoin encore Thomas Payn , cet Anglais américanisé, auquel, bien qu'il parl t   peine le fran ais, son ardent r publicanisme valut, de la part de l'Assembl e nationale, le titre de citoyen fran ais et que le Pas-de-Calais envoya  g alement si ger   la Convention<sup>2</sup>. T moin enfin ce Pache, le *Suisse Pache*, ce Vaudois dont le passage au minist re de la guerre et   la mairie de Paris devait laisser un souvenir si peu flatteur pour ses compatriotes et dont la c l bre Mme Roland a trac  un portrait dont on a tout lieu de croire la ressemblance parfaite<sup>3</sup>. Au surplus, apr s le 10 ao t 1792, l'Assembl e nationale n'avait-elle pas accord  le titre de citoyens fran ais   une foule d' trangers, Wilberforce, Priestley, Washington, etc.?

## I

Bien avant qu'il fut question de r volution et de r publique en France, d j  m me aux toutes premières ann es du r gne de Louis XVI, soit en 1776, nous voyons un Genevois occuper un poste  lev  dans l'administration du pays. Toutefois, malgr  cette haute position   laquelle la R volution   son d but ne devait point mettre un terme, Necker n'en avait pas moins  t  un  tranger pour la France. Jamais lui-m me ne s' tait consid r  comme Fran ais, et nous en trouvons une preuve assez singul re mais tr s positive dans le fait suivant.

<sup>1</sup> Voir Th. Lavall e . *Histoire des Fran ais*, IV, p. 148.

<sup>2</sup> *Biographie universelle Michaud*. Et. Dumont, dans ses *Souvenirs sur Mirabeau*, pr tend que Payne  tait « fou de vanit  ».

<sup>3</sup> *M moires particuliers*. Edition Barri re, Paris 1847, p. 386-393.

Dans un moment où le Trésor public était passablement obéré, Necker lui avait prêté une somme de deux millions de francs à charge, pour le Trésor, de lui en solder les intérêts à époques convenues. Un jour vint où cette clause ne fut plus observée. Après quelques plaintes demeurées sans effet. Necker s'adressa à la Convention. En le qualifiant d'émigré, on lui refusait le paiement convenu et il s'élève contre cette qualification qui, disait-il, ne lui était pas applicable. Ayant constamment refusé des lettres de naturalité (*sic*), sa qualité d'étranger était notoire. Lorsqu'il avait quitté Paris en 1790, il était encore un des magistrats des trois premiers Conseils de la République de Genève, et il ajoutait qu'il n'avait été « Français que par ses sentiments. »

Dans la discussion, le citoyen Mallarmé, au nom du Comité des finances, appuya la réclamation de Necker par cette considération que, tout en ayant une maison à Paris, « il avait toujours été regardé comme Genevois. » La Convention ajourna la question et il est à croire que cet ajournement fut définitif, le *Moniteur* n'en faisant plus mention et Mme de Staël, la fille de Necker, ayant constamment réclamé, — et encore de Napoléon, — le remboursement des deux millions prêtés par son père à la nation.

La participation de Necker aux débuts de la Révolution française n'a été qu'accidentelle et limitée. D'autres Genevois se sont rencontrés qui ont pris une part plus directe et plus étendue aux événements de cette époque si extraordinaire. Il est vrai que ces hommes, citoyens d'une ville renommée, d'une république qui, depuis des siècles, s'était distinguée comme un foyer de lumière et une forteresse de la liberté, devaient être envisagés par les promoteurs de la Révolution comme de précieux auxiliaires. Représentants authentiques des principes républicains, on devait leur reconnaître ou leur supposer volontiers ces vertus que l'on s'appliquait à faire triompher au sein d'une nation régénérée.

Et puis Genève n'était-elle pas la patrie de J.-J. Rousseau, l'auteur du *Contrat social*, le théoricien dont on s'inspirait pour asseoir la société sur de nouvelles bases ? Mais, par quel concours de circonstances ces hommes furent-ils amenés à coopérer au travail de rénovation qui s'accomplissait alors de l'autre côté du Jura ? C'est ce qu'un rapide coup d'œil sur l'histoire de Genève durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle nous apprendra.

## II

Un trait caractéristique de la vie sociale à Genève a été de tout temps une opposition marquée entre les diverses classes de la population, un antagonisme singulier entre les deux rives du Rhône, entre la ville haute et la ville basse. De là, de fréquents conflits entre les citoyens, tous, malgré cela, animés des sentiments les plus patriotiques. Il n'est pas toujours facile de s'orienter entre les divers partis dont les compétitions adverses ont souvent fait de leur cité un foyer de troubles. Entre ces partis, si nous mettons de coté celui des *Natifs*, c'est-à-dire des fils d'étrangers admis à l'habitation, nés dans la ville, mais privés des droits politiques et luttant sans cesse pour les obtenir, nous sommes en présence de deux partis principaux. D'un côté, celui des *Représentans*, c'est-à-dire de ceux qui avaient réclamé et, depuis 1740, obtenu le droit de faire des représentations aux magistrats spéciaux qui portaient le titre de syndics et au procureur général. De l'autre, le parti des *Négatifs*, qui se recrutait au sein de l'aristocratie et occupait la plupart des sièges dans les Conseils, tandis que la bourgeoisie avait pour organe le Conseil général.

L'opposition entre ces deux partis se manifestait souvent d'une manière violente. Ainsi, par exemple, en 1763 à propos de la condamnation par les magistrats de l'*Emile* et du

*Contrat social* de J.-J. Rousseau. Beaucoup de citoyens protestèrent contre cette décision, mais le gouvernement repoussa leurs protestations et refusa de convoquer le Conseil général. Le chef du parti négatif était alors le procureur général Robert Tronchin.

Après quelques années d'un calme relatif, des troubles éclatèrent de nouveau à propos de la révision des lois qui avait été décidée en 1768. Le 8 avril 1782, après une échauffourée où les Représentants étaient devenus les maîtres de la ville, ils chargèrent douze de leurs chefs de pouvoirs extraordinaires pour gouverner à côté des syndics. Mais ces derniers ayant invoqué le secours des puissances garantes de l'édit de pacification de 1738, onze mille Bernois, Français et Sardes marchèrent sur Genève. A ce moment, les chefs des Représentants, Clavière, Duroveray et vingt-deux autres, craignant pour leur vie, conseillèrent la soumission. Accusés de trahison par leurs partisans, ils s'éloignèrent par le lac du côté de Cologny, non sans être poursuivis, et les troupes alliées entrèrent dans Genève où elles rétablirent l'ancien gouvernement<sup>1</sup>. En s'éloignant, les fugitifs déclarèrent qu'ils allaient chercher « sous un autre ciel, une terre où ils pussent respirer en paix l'air pur de la liberté ». Les uns allèrent s'établir à Neuchâtel ou à Constance, d'autres à Bruxelles ou en Allemagne, — et d'autres enfin à Paris. Parmi ces derniers se trouvaient Clavière, Duroveray bannis à perpétuité, ainsi que cinq autres Représentants. A eux devaient se joindre des hommes comme Dumont et Reybaz qui, sans être eux-mêmes proscrits, partageaient les vues politiques de ces derniers.

Occupons-nous tout d'abord du premier de ces personnages.

<sup>1</sup> Voir Dagnet. *Histoire de la Confédération suisse*, (Lausanne, 1865), p. 465-467.

III

ETIENNE CLAVIÈRE naquit à Genève, le 27 janvier 1734<sup>1</sup>. Sa famille, originaire du Dauphiné, avait quitté la France pour cause de religion. Tout en s'occupant avec succès d'affaires de banque, il se mêlait beaucoup de politique et devint bientôt le chef le plus en vue du parti des Représentants. A Paris, où il se réfugia en 1782, il ouvrit immédiatement une maison de banque. De bonne heure, il se fit remarquer par la vivacité de ses opinions républicaines. C'est ainsi que, de 1787 à 1788, il collabora, avec Condorcet et Brissot, à un journal intitulé le *Moniteur*<sup>2</sup>. Il estimait que ce qu'il avait de mieux à faire était de se joindre aux réformateurs qui avaient besoin d'auxiliaires et qui s'empressaient d'ouvrir leurs rangs à tous ceux qui se présentaient, de quelque pays qu'ils vinssent. Un Genevois surtout ne pouvait être à leurs yeux qu'une excellente acquisition. C'est tout d'abord avec Mirabeau que les principaux réfugiés se lièrent. Celui-ci s'en entoura à l'ouverture des Etats-généraux et en fit ses conseillers. Les procédés de composition et de travail du grand orateur exigeaient un groupe de collaborateurs. Parmi ces derniers, il choisissait ceux qu'il jugeait les plus instruits et les plus capables. Duroveray, Dumont, Clavière préparaient les matériaux dont Mirabeau avait besoin pour ses discours, et ces trois auxiliaires d'un si rare mérite componaient ce qu'il appelait lui-même son *atelier*. Cela lui coûtait fort cher, mais lui permettait de se tenir prêt sur toutes les questions<sup>3</sup>. Il semble que Clavière

<sup>1</sup> Cette date n'est pas absolument certaine. Elle serait la plus conforme à l'indication donnée par Clavière au Tribunal révolutionnaire. En 1793, il se disait âgé de 59 ans.

<sup>2</sup> Ce journal qui n'eut que deux années d'existence, avait pour épigraphe ces mots de Virgile : *Major rerum nascitur ordo.* (*Enéïde VII*).

<sup>3</sup> A. Mézières. *Vie de Mirabeau*, p 202, 277. Dumont compare Mirabeau à un général qui « fait des conquêtes par ses lieutenants ». (*Souvenirs*, p. 19).

fut accueilli par Mirabeau avec une bienveillance toute particulière. On peut le conclure de l'éloge que le second fit du premier dès les premières séances de la Constituante. Clavière, lié avec des hommes tels que Mirabeau, Brissot et d'autres, ne tarderait pas à jouer un rôle marquant dès le début de la Révolution. C'est en décembre 1789 que, pour la première fois, son nom fut prononcé au sein de l'Assemblée constituante. Voici à quelle occasion.

Le 18 de ce mois de décembre, le comte de Virieu communiqua à la haute assemblée une lettre adressée à Necker par Tronchin<sup>1</sup> au nom de la ville de Genève. Cette dernière « pour donner au roi et à la nation une preuve de son dévouement », priait Necker d'offrir à l'Assemblée nationale un don de 900,000 livres à prendre sur le paiement des rentes viagères pour 1789.

La lecture de cette lettre fut suivie d'une longue discussion. Volney demanda si les Genevois faisaient cette offre comme citoyens français ou comme étrangers? Dans ce dernier cas, il fallait refuser ce don. Le marquis de Fumel opinait dans le même sens parce que « la France n'en était pas encore à l'aumône ».

La question ajournée fut reprise le 24 décembre. M. de Virieu, « trésorier pour les dons patriotiques », insistait pour que l'on prît un parti. Renbel, Volney et d'autres déclaraient que la « France ne pouvait accueillir une offre qui blessait sa dignité », et Volney se demandait quels étaient les motifs de cette munificence? Il estimait que si l'offrande était faite par des Genevois résidant et domiciliés en France, il fallait l'accepter. Nouveau renvoi.

Le 28 décembre, le *Moniteur* renferme une critique très amère de l'offre de Genève et le 29 la discussion reprend de plus belle. Volney affirme que l'offre est faite « par des

<sup>1</sup> Le procureur-général de Genève.

Chefs du peuple genevois dont la servitude a été garantie par des traités antérieurs. » Il conclut qu'il faut refuser un « don des créanciers de l'Etat qui n'ont point l'avantage d'en être les citoyens. »

Sur quoi Volney s'appuyait-il pour motiver son opinion ? Sur une lettre que lui avaient adressée trois citoyens genevois, Clavière, Duroveray et Dumont. Ces derniers s'exprimaient en ces termes : « Nous ne voulons pas dire que ce don annoncé par les Genevois comme l'effet de leurs égards particuliers pour M. Necker soit le prix de sa complaisance, ou une condition sans laquelle la garantie qui leur a été accordée par le gouvernement n'aurait pas eu lieu, mais nous affirmons, comme des faits notoires dans Genève, que les dernières assurances données par M. Necker aux magistrats genevois sur l'obtention de la garantie coïncident pour le temps avec l'invitation qui leur a été faite en son nom de s'intéresser dans la contribution patriotique ; que les souscriptions relatives à ce dernier objet ont commencé à peu près à la même époque ; qu'elles sont restées ouvertes jusqu'à l'arrivée des pleins-pouvoirs en vertu desquels la garantie a été signée et que c'est seulement alors que le dernier résultat de cette souscription a été adressé au ministre (Necker). »

Volney concluait à ce que le don fût refusé. C'est alors que Mirabeau fit un grand discours fort applaudi et qui se terminait par cette proposition : « L'Assemblée nationale vivement touchée de l'état de détresse où se trouvent les arts, le commerce et les manufactures dans la ville de Genève, ainsi que de l'énorme cherté du prix du blé dont il est fait mention dans la lettre que le ministre lui a communiquée, estime que les 900,000 livres qui lui sont offertes dans cette lettre seront appliquées d'une manière plus convenable si on les emploie au soulagement des Genevois eux-mêmes, et, en conséquence, elle a arrêté de n'en pas accepter

la proposition. » Cette conclusion, d'une ironie si blesante pour les Genevois, fut couverte d'applaudissements ainsi que le discours analogue de l'abbé Maury. On s'explique du reste très bien l'intervention de Clavière, de Duroveray et de Dumont quand on se rappelle le parti auquel ces hommes avaient appartenu à Genève, tandis que les promoteurs du don offert à l'Assemblée nationale étaient des négatifs. Ceci ressort du reste très clairement d'une nouvelle et longue lettre écrite par les mêmes citoyens genevois à Volney, en janvier 1790.

Les auteurs de cette lettre affirmaient qu'un grand nombre de leurs compatriotes les avaient chargés de s'adresser en leur nom à l'assemblée nationale. Ils réclamaient donc l'attention de l'Assemblée sur les malheurs de leur patrie et surtout sur la quatrième garantie accordée à l'aristocratie de Genève à laquelle les donateurs faisaient probablement allusion en parlant des bienfaits de la France. Cette garantie, disaient-ils, efface cette petite république du rang des Etats souverains, pour protéger chez elle une forme de gouvernement qui se passe de la confiance publique. La garantie par la France, la Sardaigne et Berne était l'effet des sollicitations actives et continues des aristocrates genevois auprès des ministres du roi, principalement auprès de M. Nekker. En terminant, les signataires de la lettre à Volney disaient : « C'est pour prévenir les commotions et les malheurs auxquels une nouvelle révolution pourrait nous exposer encore que nos concitoyens se disposent à recourir à l'Assemblée nationale. » Ainsi le don offert soi-disant par tous les Genevois, n'aurait été que le témoignage de la reconnaissance des aristocrates pour une garantie qui leur assurait le pouvoir<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les divers documents utilisés ci-dessus sont empruntés au *Moniteur* de l'époque. (Bibliothèque nationale).

IV

Clavière était déjà bien connu comme un chaud partisan du mouvement qui se dessinait de plus en plus dans le sens révolutionnaire, lorsqu'en 1791 il fut nommé — quoique étranger — député suppléant à l'Assemblée législative par les électeurs du département de Paris.

La guerre était alors imminente. Les souverains étrangers excités, soit par la lutte du roi et de l'Assemblée législative, soit par les sollicitations de la cour, avaient repris leurs projets hostiles. Les ministres du roi étaient suspects et les Girondins les accusaient de trahison. Louis XVI effrayé se décida à prendre son nouveau ministère dans l'opinion de gauche, soit chez les Girondins. Le 24 mars 1792, le *Journal officiel* renfermait cette mention : « Ministère. Le roi a nommé au Département de l'intérieur M. Roland Delaplâtière, à celui de la guerre M. Servan et à celui des contributions publiques M. Clavière, député suppléant à la législative<sup>1</sup>. Ces trois nouveaux ministres sont membres de la Société des Amis de la Constitution<sup>2</sup>. »

Les nouveaux ministres se présentent devant l'Assemblée et Clavière prononce le discours suivant :

Le roi, en notifiant à l'Assemblée nationale ma nomination au Ministère des contributions publiques, vous a dit qu'il avait cru devoir choisir pour ses ministres des hommes accrédités par l'opi-

<sup>1</sup> Dumont dans ses *Souvenirs* dit que Clavière avait « convoité et pourchassé cette place avec une ambition opiniâtre ». Ce fut Brissot qui la lui procura.

<sup>2</sup> En 1789 quelques clubs s'étaient formés. Ils ne tardèrent pas à se multiplier. Celui qui avait le plus de faveurs était le Club des *Amis de la Constitution*. Fondé à Versailles, transporté en même temps que l'assemblée constituante à Paris, il tint ses séances dans le couvent des Jacobins, rue St-Honoré. Il devint le centre de tous les mouvements de Paris. Pour être envisagé comme un vrai patriote il fallait en faire partie. Mirabeau et Barnave venaient y puiser leurs inspirations. (Th. Lavallée. *Histoire des Français*, IV, p 24.)

nion populaire. Ces opinions, ou plutôt ces principes, sont, en effet, les seuls titres que je puisse et veuille présenter et je ne demanderai jamais de crédit que par eux. Ils sont l'âme et la vie d'une constitution qui a fait des Français une nation libre. Approcher du ministère sans être pénétré de ces principes, ce serait la trahir. Je m'honore de n'avoir eu d'autre appui que ces principes pour obtenir la confiance que le roi m'a témoignée. Il ne faut pas se dissimuler que deux obstacles retardent la marche de l'impôt. Premièrement, le défaut d'habitude dans le nouveau système des contributions; secondement, les insinuations perfides, les calculs mensongers par lesquels on cherche à faire croire au peuple qu'il paiera plus que sous l'ancien gouvernement. Je ne négligerai rien dans mon département pour affermir l'empire des lois, sans faire perdre de temps à l'Assemblée nationale. Nous devons cette confiance à la nation, de croire que l'égarement de l'intérêt personnel ne sera pas de longue durée, et que nos ennemis apprendront qu'il est aussi impossible de tromper longtemps l'homme libre que le vaincre.

Ce discours provoqua des applaudissements unanimes et Clavière entraînait ainsi dans l'exercice du pouvoir sous les plus heureux auspices. Peu de jours après, le 1<sup>er</sup> avril, il se voyait appelé à choisir entre un ministère qui n'aurait été ainsi qu'une ombre de ministère et un siège dans l'Assemblée nationale. Un député de Paris, nommé Monneron, ayant donné sa démission, Clavière, en qualité de suppléant, était invité à occuper le siège vacant. Mais par lettre adressée à l'Assemblée, le nouveau ministre des finances déclara que les circonstances où se trouvait la nation lui imposaient le devoir impérieux de préférer une place qui l'assujettissait à une responsabilité immédiate envers le Corps législatif. En conséquence, il croyait devoir renoncer au droit qui l'appelait au Corps législatif. C'était bien là un acte de courage et d'abnégation, car les difficultés de la position ne tarderaient pas à se faire jour. C'est ainsi, par exemple, que, déjà dans la séance du 24 mai, Clavière fut dénoncé comme ayant fait abus d'autorité en destituant le Directoire des postes. La discussion fut violente. Un député du nom de Lucy

s'acharnait à démontrer la culpabilité du ministre. Toutefois l'Assemblée passa à l'ordre du jour.

A propos de ce premier ministre girondin, les mémoires de M<sup>me</sup> Roland renferment une page qu'il faut citer :

Clavière, précédé au ministère par une réputation d'habileté dans la finance a, je crois, dans ce genre, des connaissances dont je ne suis pas juge<sup>1</sup>. Actif et travailleur, irascible par tempérament, opiniâtre comme le sont ordinairement les hommes qui vivent dans la solitude du cabinet, pointilleux et difficile dans la discussion, il devait se heurter avec Roland, sec et tranchant dans la dispute et non moins attaché à ses opinions; ces deux hommes sont faits pour s'estimer sans s'aimer jamais, et ils n'ont pas manqué leur destination.

— Servan, honnête homme dans toute l'étendue du terme, d'une trempe ardente, de mœurs pures, avec toute l'austérité d'un philosophe et la bonté d'une âme sensible, patriote éclairé, militaire courageux, ministre vigilant, il ne lui aurait fallu que plus de froideur dans l'esprit et plus de force dans le caractère<sup>2</sup>.

(A suivre.)

J. CART.

---

## LA DÉPOPULATION DE L'EMPIRE ROMAIN ET LES INVASIONS GERMANIQUES

---

« C'est une opinion généralement admise, dit Fustel de Coulanges, qu'au IV<sup>e</sup> et au V<sup>e</sup> siècles, l'Empire romain se dépeuplait.

» Il est vrai que nous ne possédons aucun document qui prouve d'une manière certaine cette décroissance de la

<sup>1</sup> Cette réputation était légitime. C'est Clavière qui fournissait à Mirabeau la matière pour ses discours sur les finances et Mirabeau avait une haute opinion de ses capacités. (E. Dumont *Souvenirs*, p. II).

<sup>2</sup> *Mémoires particuliers* (Edition Barrière, Paris 1848), p 267-268. Ed. Dumont caractérise ainsi Servan : « Il avait un caractère noir, un orgueil atrabilaire » (*Souvenirs*). Cela ne concorde guère avec le jugement si bienveillant de M<sup>me</sup> Roland.